

Les dispositifs ASH sur le 92 (voir site DDEC92):

- 1^{er} degré :

- ✓ 19 ETP (RA : regroupement d'adaptation)
- ✓ 27 Ecoles avec RA sur 41

5 postes avec suppléantes

6 maîtres E sur 2 établissements

1 maître E sur 3 établissements

1 maître E sur 4 établissements

Le partage des postes en réseau devient une priorité pour permettre une présence de l'ASH dans tous les établissements du diocèse.

- ✓ 4 Ulis école

- 2nd degré :

- ✓ 7 Dispositifs Ulis (5 TFC, 2 TFA) collège
- ✓ 2 Dispositifs Ulis TFC lycée professionnel
- ✓ 1 SEGPA

- ❖ Des formations spécifiques pour tous les enseignants existent, nous avons besoin de compétences.

L'enseignement spécialisé « cela ne s'invente pas », des formations sont proposées :

- ✓ soit pour permettre à tout enseignant de se former sur le sujet afin d'adapter et de personnaliser pour chaque élève à Besoins Educatifs Particuliers (BEP),
- ✓ soit pour devenir enseignant spécialisé et prendre en charge un dispositif, nous avons besoin d'enseignants spécialisés.

Prendre contact avec Lucette Martel ; responsable ASH: lucette.martel@ec92.fr

- ❖ Pour les enseignants spécialisés en poste et leurs chefs d'établissement, des rencontres régulières ont lieu (1 pour chaque période), pour travailler autour d'objets de questionnement, de documents co-élaborés pour le diocèse pour une cohérence et une unité, mais également pour poursuivre la formation en interaction. Ces réunions sont ouvertes à tous les établissements qui peuvent venir poser leurs questions ou faire parvenir leurs questions au service ASH (lucette.martel@ec92.fr ou ppirot@ec92.fr)

Une circulaire sera adressée à tous les établissements et enseignants spécialisés, pour donner les dates des rencontres ASH et sera téléchargeable sur le site de la DDEC.